

B.U.T. Informatique – Année spéciale

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Le Bachelor Universitaire de Technologie Informatique en Année Spéciale forme en un an des professionnels capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques. La formation permet d'acquérir des compétences sur le plan technologique, l'environnement socio-économique des métiers de l'informatique, de posséder une bonne culture générale et de se montrer apte à la communication dans le cadre de l'Année Spéciale. En Année Spéciale, seul le parcours "Réalisation d'applications : conception, développement, validation" est proposé.

OBJECTIFS

Le **Parcours "Réalisation d'applications : conception, développement, validation"** regroupe les métiers liés à la conception, au développement et à la réalisation technique et applicative de projets.

- * Mobilise les techniques d'analyse pour développer une application adaptée aux besoins du client
- * Adapte les solutions existantes
- * Code, débogue, teste, documente et communique sur les étapes de développement du produit
- * Choisit les options techniques appropriées au développement comme la réutilisation, l'amélioration ou la reconfiguration de composants existants
- * Optimise efficacité, coûts et qualité. Valide les résultats avec les représentants des utilisateurs type, interne et garantit la solution dans son ensemble

COMPÉTENCES VISÉES

Le B.U.T. Informatique en Année Spéciale vise à développer six compétences essentielles :

- * Réaliser un développement d'application
- * Optimiser des applications informatiques
- * Administrer des systèmes informatiques communicants complexes
- * Gérer des données de l'information
- * Conduire un projet
- * Travailler dans une équipe informatique

Programme

ORGANISATION

En année spéciale, la formation pour l'obtention du Bachelor Universitaire de Technologie Informatique dure 12 mois et comporte un stage obligatoire en entreprise. Elle est proposée sous deux formats :

- * **formation initiale** : à destination des étudiants ayant validé deux années d'études supérieures. Dans le cas contraire, une VES (Validation des Études Supérieures) est à envisager.
- * **formation continue** : à destination des salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle.

La formation se déroule de septembre à juillet, comporte 28 semaines de cours et 12 semaines de stage.

La caractéristique fondamentale de l'enseignement en IUT est d'associer les ressources de l'université à celles du milieu socio-professionnel. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants universitaires et d'intervenants professionnels. Chaque étudiant bénéficie d'un encadrement important et d'un suivi individualisé. L'acquisition des compétences et des

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de TP, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle. Leur évaluation se fait par contrôle continu.

Admission

- * Etudiants ayant validé deux années d'études supérieures
- * Salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi
- * Adultes en reprise d'études ou en reconversion, souhaitant valider et compléter des acquis professionnels

PRÉ-REQUIS

Baccalauréat toutes filières et deux années d'études supérieure validée ou baccalauréat et 2 années d'activité professionnelle.

Les candidats doivent montrer qu'ils ont déjà acquis les connaissances de base en informatique. Un premier entretien pointe les éventuels manques et les candidats peuvent éventuellement se mettre à niveau pour un deuxième entretien de contrôle.

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Le Bachelor Universitaire de Technologie en Informatique a une finalité de professionnalisation. Permettant une insertion professionnelle immédiate, il offre aussi la possibilité aux étudiant.e.s qui le souhaitent de poursuivre des études en Masters en informatique ou en écoles d'ingénieur.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les métiers de l'informatique sont multiples et en constante évolution. Les étudiants formés peuvent intervenir dans les domaines suivants :

- la conception, le développement et la réalisation technique et applicative de projets, de logiciels, d'applications,
- la sécurité des systèmes d'information, des réseaux et des applications
- la conception et la gestion de bases de données de grand volume
- le développement web.

Pour assumer ces responsabilités, les informaticiens doivent être compétents sur le plan technique, posséder une bonne culture générale et se montrer aptes à la communication et à la gestion de projet.

Contacts

Chef du département

Jérôme Fessy

secretariat-info.iutparis-seine@u-paris.fr

Secrétariat pédagogique

Secrétariat pédagogique du département

Informatique

01 76 53 47 25 / 65

secretariat-info.iutparis-seine@u-paris.fr

En bref

Lieu de formation

Site Mirabeau

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation